

« A D PARTENAIRE »
SARL au Capital de 2.000 Euros
Siège Social : 83 rue Chardon Lagache
75016 PARIS
RCS PARIS 452 265 390

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur HEAD Patrick

Né le 17/08/1945 à QUIMPERLÉ (29300)
Domicilié 12 rue de la Paix - 59460 JEUMONT
De nationalité Française

Ci-dénotmé « LE CÉDANT »
D'UNE PART

ET

Monsieur PETITJEAN Jean-Louis

Né le 02/12/1952 - JUVISY-SUR-ORGE (91260)
Domicilié 1 ter rue de la Vallée aux Loups - 91150 ORMOY-LA-RIVIERE
De nationalité Française

Ci-dénotmé « LE CESSIONNAIRE »
D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIV.

CESSION

Monsieur HEAD Patrick est titulaire de VINGT DEUX (22) parts sociales de CINQUANTE (50) euros chacune sur les QUARANTE (40) parts composant actuellement le capital de la SARL AD PARTENAIRE, société à responsabilité limitée au capital de DEUX MILLE EUROS (2.000) euros, dont le siège social est 83 rue Chardon Lagache - 75016 PARIS. Ladite société, constituée suivant acte sous seing privé en date du 31/12/2004 à PARIS enregistré et publié le 31/12/2004, dont le numéro d'identification est 452 265 390 RCS PARIS.

Enregistré à **SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES**
DETAMPES
Le 26/08/2010 Bordereau n°2010/719 Case n°5
Bx 2395
Enregistrement 221 € Pénalités 23 €
Total liquidé deux cent quarante-quatre euros
Montant reçu deux cent quarante-quatre euros
L'Agent

Christine BUGNY
Agent des Impôts



PH



Monsieur HEAD Patrick déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit à **Monsieur PETITJEAN Jean-Louis** qui accepte, les VINGT DEUX (22) parts sociales de CINQUANTE (50 euros) de la SARL AD PARTENAIRE.

En conséquence, **Monsieur HEAD Patrick** met et subroge à **Monsieur PETITJEAN Jean-Louis**, dans tous ses droits et obligations attachés aux parts cédées, étant ici observé qu'il n'a été délivré à **Monsieur PETITJEAN Jean-Louis** aucun titre ou certificat de ces parts, que leurs droits de propriété résultent uniquement des statuts. Les parts cédées représentant des apports en espèces et en nature.

VINGT DEUX (22) parts sociales à **Monsieur PETITJEAN Jean-Louis**.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de VINGT MILLE EUROS (20.000 euros) pour les VINGT DEUX (22) parts cédées que **Monsieur PETITJEAN Jean-Louis** a sur l'instant payé à **Monsieur HEAD Patrick** qui le reconnaît et lui en consent bonne et valable quittance.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Pour l'enregistrement, **Monsieur PETITJEAN Jean-Louis** reconnaît que les parts cédées lui ont été attribuées en représentation de leurs apports en espèces, et que la présente cession n'a pas comme conséquence la dissolution de la société.

FRAIS

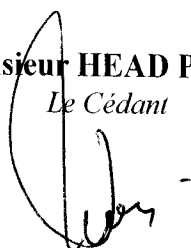
Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en découlent et en seront la conséquence, seront supportés par **Monsieur PETITJEAN Jean-Louis** qui s'y oblige expressément.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue de leur signification à la société et pour effectuer les dépôts et publications légales.

Fait en six originaux dont un pour chacune des parties, un pour l'enregistrement, un pour le dépôt au siège social et deux pour le dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés.

A PARIS,
Le 1^{er} JUIN 2010

Monsieur HEAD Patrick
Le Cédant



Monsieur PETITJEAN Jean-Louis
Le Cessionnaire

